

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE DE

SAINT - BRANCHER

A sept kilomètres de Quarré-les-Tombes, et un environ de la route de Cussy-les-Forges, se trouve, sur une éminence, la commune de Saint-Brancher, adossée au bois Clairé, au midi, et découverte sur tous les autres points. Elle compte huit cents habitants (1), disséminés sur un territoire de deux mille deux cent deux hectares. Le bourg se compose de vingt-trois habitations çà et là éparses. Il dépendait autrefois de la justice et baronnie de Villarnoult; l'école et la mairie occupent un superbe édifice construit en 1844, alors que le gouvernement semblait prendre à tâche de rendre les bâtiments civils supérieurs aux édifices religieux. Il domine par son élévation toute la contrée.

On a tiré le nom de Saint-Brancher, *Branché*, ou *Branchey*, de celui de son patron saint Pancrace. Les registres de catholicité du dix-septième siècle, portent : *baptisé ou inhumé dans l'église de Saint-Pancrace, vulgairement Saint-Brancher*. Un hameau de ce nom est à Saint-Bonnet-de-Joux en Charolais. On voyait, dans la

(1) Courtépée y comptait de son temps (1776) 80 feux ou trois cent soixante habitants.

même contrée, en 1368, la Motte-de-Saint-Pancrace, patron du village de *Saint-Branchier*, où elle se trouvait. On rencontre aux environs du Mont-Saint-Bernard, une paroisse dont le nom est orthographié de même. Autun, avant 1789, possédait une église de Saint-Brancher. C'est à cause de ces homonymes qu'on disait autrefois Saint-Brancher-lès-Avallon, ou près d'Avallon, ou en Morvan.

Le portail de l'église, dépourvu d'architecture, vient d'être l'objet d'une élégante restauration. A la place d'un petit fronton, haut de trois mètres, qui ne datait que de 1846, et d'une flèche, également basse et couverte en bardeaux, on a élevé, en 1856, un portail et un clocher, dont la petite tour carrée, que surmonte une flèche, flanquée de quatre clochetons, attire l'attention. Une travée de voûtes en briques commence à remplacer les douves et les plafonds de la nef enfoncée dans les terres.

Le pignon qui fermait le chœur, ne laissant qu'une ouverture à plein cintre, semblable à une porte cochère, a été, en même temps, démoli, grâce au zèle du maire Jean Santigny. Il aura laissé, en mourant, un bon souvenir de son passage aux affaires de la paroisse. On voit toujours dans la nef de petites fenêtres : c'était le goût des anciens qui voulaient, par là, ajouter au recueillement des fidèles ; d'ailleurs lorsque très-peu de personnes savaient lire, à quoi bon des flots de lumière ? Le chœur a une grande fenêtre et une voûte à nervures, mais basse et d'un travail peu délicat.

Une chapelle de la Vierge et une autre de sainte Anne forment le transept : la première est due aux seigneurs de Villarnoult et de Sully. Ceux de ce dernier hameau reposent dans le chœur de l'église ; la seconde cha-

pelle, plus moderne et mieux bâtie, est de l'année 1542. Son fondateur est Jean Arhin, dont le corps a été inhumé devant l'autel, sous une tombe entourée d'une inscription. On voyait aussi son nom et la date de l'édifice sur la bordure colorée du vitrail (1). Le curé Charles Mathieu a rebâti la sacristie en 1862; on regrette qu'il n'ait pas consulté un architecte.

Cette église, y compris le narthex, est longue de vingt-sept mètres; sa largeur est de sept mètres trente-trois centimètres; le transept a vingt-trois mètres sur quatre de largeur; la hauteur sous clef n'est que de cinq. Elle fut consacrée par Humbert de Bagé, évêque d'Autun, en 1150, comme le porte une inscription placée au-dessus du maître-autel. On sait, par tradition, qu'elle a été incendiée alors que la nef était couverte en chaume; c'est pourquoi on a trouvé, en démolissant le pignon dont nous avons parlé, des pierres noircies et calcinées.

La collation de ce bénéfice appartenait à l'abbé de Sainte-Marguerite, monastère des environs de Beaune (2). Le curé était décimateur, mais il devait, chaque année, en vertu d'une donation faite par Guy Besors de Villarnoult, une rente de blé à l'abbaye de Regny.

Après le patron, un martyr très-révéré dans la paroisse est saint Eutrope, premier évêque de Saintes. Les infidèles lui cassèrent la tête avec une hache. Son chef portant cette marque glorieuse, est conservé dans la cathédrale de

(1) En 1826, un vitrier, en la réparant, emporta la bordure colorée, qu'il remplaça par du verre blanc.

(2) Une croix de ce nom, établie à Quarré, sur la voie romaine, là où elle est coupée par la route de Saint-Léger, dénote que ce couvent avait aussi du bien en cet endroit.

la ville. Sa statue, érigée dans l'église de Saint-Brancher, le représente avec un costume d'évêque, tenant d'une main sa crosse et de l'autre une hache, symbole de l'instrument qui lui avait donné la mort. Avant la construction de la chapelle de Sainte-Anne, il avait un autel appliqué au pignon fermant le chœur (1).

Une fontaine, autrefois en vénération, qu'on voit à fleur de terre, au bord du chemin qui longe l'ouche de la cure, lui est dédiée. Jusque dans ces derniers temps, on y faisait une procession le 30 avril, jour de sa fête, ou le dimanche qui la suit. Après y avoir fait une station, on se rendait à une croix monumentale (2) sur le chemin de Saint-Aubin, par où l'on revenait à l'église. Pendant la révolution de 89, la statue en bois de saint Eutrope fut cachée dans la fontaine de son nom, que l'on couvrit de longues pierres. Lorsqu'elle en fut retirée, plusieurs années après, pour être replacée dans l'église, elle était dans un état de mutilation à cause de son séjour dans l'eau.

Cette fontaine jouit d'une certaine célébrité pour guérir les fièvres, c'est pourquoi on boit de son eau, qui emprunte aussi sa vertu de la puissance de la prière. On y trempe des chemises ; si quelques endroits demeurent secs, le malade ne doit pas mourir, si, au contraire, elles touchent au fond toutes mouillées, la mort doit s'en

(1) Les saints ou saintes du nom d'Eutrope, révévés dans l'Église, sont au nombre de cinq, dont deux évêques. Celui qu'on honore à Saint-Brancher est le seul qui ait été martyrisé.

(2) Elle avait sur quatre faces six marches en pierre blanche. En la réparant, on vient de les réduire à trois, non compris le socle. Sa tige a quatre mètres d'élévation.

suivre. On en dit autant, à Dun, de la fontaine de Saint-Marc.

La paroisse de Saint-Brancher fait partie de celles où l'esprit religieux s'est le mieux conservé; peu de fidèles manquent au devoir pascal. Elle doit sa persévérance au zèle des vénérables pasteurs qui se sont succédé au milieu d'elle : Voici leurs noms depuis 1660 :

Jean Segaut, mort en 1660.

François de Livry, desservant par commission de l'évêque d'Autun, meurt en 1668.

Paulpoix et Julien Perreneau, son successeur, exercent le saint ministère en vertu d'une semblable commission, l'un en 1669 et l'autre l'année suivante.

Moisson, bachelier en théologie, transféré à la cure de Saint-Étienne de Vézelay, meurt en 1671.

Son vicaire, Étienne Soliveau, était desservant de la paroisse de Villarnoult.

Jean Milot ou Melot, mort en 1677.

Jean Cornotte, en 1688.

Noël Vieuville, en 1698.

Daniel Bardet, mort en 1712, à l'âge de cinquante-deux ans.

Bertheau, curé de Rouvray, et Manin, son vicaire, font le service de la paroisse pendant l'intérim.

Antoine-Joseph Racquin, docteur en théologie, né à Avallon, en prend possession le 12 juin et la gouverne pendant cinquante et un ans.

En 1727, Pierre Barbe, vicaire de Rouvray, et Georges Moreau, chanoine de Cervon, font, pendant quelques temps, le service paroissial. Deux ans après, le curé Racquin fait exécuter, à ses frais, un maître autel, avec son

rétable, et, pour le Saint-Sacrement, *un trône*, appelé aujourd'hui exposition, et deux crédences.

Le 15 novembre, 1749, il bénit pour son église une seconde cloche qui fut nommée Antoinette-Marie. Il était assisté de Jean-Baptiste Grognot, curé de Bussières, de Jean-Baptiste Beau, clerc du diocèse d'Auxerre et chapelain de Saint-Joseph, dans l'église de Saint-Lazare d'Avallon, et d'un grand nombre de paroissiens, accourus à cette cérémonie (1).

Il se plaint amèrement du sieur de Fresne et de la dame de Damas, du château de Maraut, ainsi que de quelques autres qui avaient refusé d'être parrain et marraine de la cloche, pour se soustraire aux largesses qu'imposent ces sortes de cérémonies, ajoutant que de Fresne, depuis plus de trente ans qu'il habitait le château de Sully, situé sur sa paroisse, n'avait jamais donné à son église la valeur d'une tête de clou ; nous omettons la flétrissure qu'il inflige à l'avarice de ces deux personnages.

C'est ce même de Fresne qui, lorsque Jean Rousselot, curé de Saint-Léger, voulut rebâtir, à ses frais, le presbytère, se mit à la tête d'une cabale pour y mettre opposition et le traduisit devant les tribunaux, où il fut lui-même complètement débouté.

Trois fondations sont venues honorer l'administration du curé Racquin : la première est due à Lazare Sollier, de Villiers-Nonain, qui, en 1719, moyennant cinquante sous

(1) La cloche eut pour parrain Antoine-Joseph Oudaille, âgé de huit ans, fils d'un cultivateur, et pour marraine Catherine Millot, âgée de neuf ans, fille du chantre de l'église.

Racquin fait connaître, par une note insérée à la fin de l'année 1749, qu'il était chaud partisan du jausénisme. Grognot, curé de Bussières, partageait ses convictions.

de rente, assura, à perpétuité, pour le repos de son âme, une messe basse avec *De profundis* le jour de saint Lazare, son patron, et un service, avec vigiles et *Libera* sur sa tombe, le 8 septembre, jour de son inhumation.

La seconde est de Joseph Charier, inhumé dans l'église, le 10 du même mois ; il donna quarante sous de rente pour la fondation de quatre messes basses pour le repos de son âme et de celles de son père et de sa mère.

En 1740, Jean Bierry, appartenant à la famille du fondateur de la chapelle de Saint-Anne, ajouta douze messes à ces legs pieux.

Racquín eut pour successeur Jean-Baptiste Monnot, auquel il résigna le 9 avril 1763, et qui mourut brûlé au château du Vault, le 11 février 1764.

Jean-Baptiste Monnot, neveu du précédent, né à Saulieu en 1736, prit possession et mourut la même année, à l'âge de 28 ans. Blaise Bégon, curé de Quarré, assisté de Grognot, curé de Bussières, procédèrent à son inhumation dans l'église.

Hilaire Robert, natif de Rouvray, passe en Suisse pendant les mauvais jours de la révolution, revient à Saint-Brancher et y meurt le 19 janvier 1802, âgé de soixante-huit ans.

A partir de cette époque, les évêques de France obligent les desservants à changer fréquemment de paroisse.

Louis-Nicolas Chaussard, né à Avallon, quitte Saint-Brancher en 1812, et passe à Saint-Léger, où il reste six ans, prenant le titre de curé de ces deux paroisses. Après en avoir occupé plusieurs autres, il meurt desservant de Brazey, dans le diocèse de Dijon.

Saint-Brancher est sept ans sans pasteur ; le desservant

de Saint-Léger y exerce, de temps à autre, un service de binage.

Charles Vosgien, natif d'Estissac, dans le diocèse de Troyes, et actuellement à Cerisy-les-Grands-Ormes, en est recteur jusqu'en 1825.

Claude Mourey, du diocèse de Besançon, la régit et retourne dans sa famille en 1834.

Claude Comparet, habile théologien, né au diocèse d'Autun, après l'avoir gouvernée pendant dix-neuf ans, passe à Blacy; menacé de cécité, il se retira à Avallon en 1864, pour y finir ses jours.

Auguste Lestre, originaire de Semur, rentra, au bout de quatre ans, dans le diocèse de Dijon.

Charles Mathieu, né à Loose en 1816, termine la série de ces prêtres vénérés. On lui doit deux morceaux de sculpture en pierre blanche d'une finesse d'exécution remarquable (1). Ce sont l'autel de la Vierge avec son rétable, formé d'une niche entre deux colonnes et une belle bordure, ensuite une chaire à prêcher, où l'on admire à la fois les quatre évangélistes, ornant les panneaux, la rampe découpée à jour, et l'abat-voix, surmonté de la naissance d'une pyramide. On regrette que ces travaux d'art n'aient pas plus de développement.

Reprenons la suite de l'histoire de Saint-Brancher. Cette commune se trouvait dans l'État des Éduens, nation la plus civilisée de la Gaule; elle avait attiré jusque dans le Morvan de riches particuliers, qui y avaient bâti de superbes résidences, ornées de sculptures, de statues, de

(1) Ces deux bas-reliefs sont dûs au ciseau de M. Espéron, établi à Avallon, et ont coûté chacun sept cents francs.

salons parquetés de mosaïques..... Des découvertes récentes, dont deux sur le territoire de Saint-Brancher, ont révélé l'existence de ces belles villas qui attestent une grande opulence, fruit d'une antique civilisation détruite par des armées barbares.

A deux cents pas à gauche de la route allant à Cussy, se trouve le canton *des Mazières*, c'est-à-dire des Masures; on y découvrit, en 1832, des restes très-remarquables d'antiquité. Le propriétaire de ces ruines voulut profiter de la construction de la route de Cussy pour débarrasser son champ des décombres qui empêchaient la culture, car presque toutes les pierres propres aux constructions en avaient été enlevées les siècles précédents.

Au niveau du sol, on mit à découvert un fragment de carrelage de quatre à cinq mètres, établi sur un lit de pierres posées sur champ et à sec. Il se composait d'une couche de ciment de couleur grise, dans lequel on avait incrusté des petites pierres noires et blanches de la grosseur de noix et de noisettes; on avait, ensuite par le frottement, avec le grès et la pierre-ponce, comme on peut croire, donné à ce carrelage le poli et le luisant du marbre; il figurait une sorte de mosaïque, mais sans dessins marqués; les fragments que nous en avons vus ont sept à huit centimètres d'épaisseur.

Chaque époque a son luxe; n'avons-nous pas aujourd'hui nos salons parquetés en bois de chêne, nos meubles plaqués en acajou ou en noyer, avec des nuances plus ou moins remarquables et couverts de tables de marbre, nos cheminées aux parements et tablettes de même. A la date de nos mosaïques, les riches montraient dans leurs châteaux des salons au carrelage transparent.

La mosaïque trouvée sur la paroisse de Saint-Germain, dans le bois des Chagniat, peu éloigné de la voie romaine de Quarré à Saint-Père, a été transportée au château de Chastellux. Elle représente des poissons, des coqs, exécutés avec une ressemblance frappante. Les matériaux employés sont de petits morceaux de marbre de diverses couleurs, taillés carrément et réunis avec une dextérité étonnante.

La mosaïque fut en honneur sous les empereurs Justin et Justinien, surtout sous le règne de ce dernier, qui bâtit Sainte-Sophie, à Constantinople. Ce beau travail détrôna la peinture et devint l'art des Grecs du Bas-Empire. Dès l'an 425, sous Théodose II, on préférait à la peinture la mosaïque plus brillante et formée quelquefois de métaux précieux : on l'employait à l'ornement des temples et des palais. Pendant la domination des hordes du Nord, au cinquième siècle, il y eut comme un sommeil répandu sur tous les travaux de l'intelligence. Les seuls objets d'art de cette époque sont les mosaïques, servant à paver les appartements et les salles de bains ; les petites fortunes y suppléaient par ces pavages tels qu'on en a découverts à Saint-Brancher, à Bussières, au Moulin-Colas, sur la paroisse de Quarré. Ces rapprochements de l'histoire nous aident à découvrir l'époque de ces superbes constructions, qui ont disparu et dont les beaux restes nous jettent dans l'étonnement. Au dixième siècle, les Normands détruisirent dans nos pays un nombre considérable de monuments, dans les ruines desquels on retrouve des objets d'art, comme des frises, des chapiteaux, des statues mutilées ; tout a péri, excepté quelques mosaïques, encore a-t-il fallu en refaire la moitié sur les dessins de ce qui restait pour les présenter aux regards de la postérité,

c'est ce que le comte César-Laurent de Chastellux a été obligé de faire pour celle des Chagniat.

Terminons l'histoire des découvertes qui ont eu lieu à Saint-Brancher. En continuant l'enlèvement des décombres, on trouva un bras et quelques fragments d'une statue en pierre blanche, trois médailles, une de Domitien (1), une de Constantin ou de Crispus, car son état d'oxydation ne permettait pas de la reconnaître, la troisième était fruste. On remarqua aussi des pierres blanches avec des moulures, un fût de colonne creusé à la sommité, que les ouvriers prirent pour un bénitier, parce qu'on en trouve de semblables dans quelques églises du Morvan. On a aussi mis à découvert un puits et quelques fondations qu'on a démolies à trente centimètres de profondeur pour y faire passer la charrue ; le sol est jonché de fragments de tuiles à rebord, de poterie, de carrelage qui se dissout. Les décombres étaient en si grande quantité qu'ils suffirent pour ferrer un kilomètre de la route. Près de là, se trouvait un bois d'environ un hectare, qui fut défriché en même temps ; c'était un appendice d'usage pour les châteaux du temps ; ces splendides établissements devaient souvent leur origine à des légionnaires qui échangeaient l'épée pour la charrue, ou qui, usant de leur droit de conquête, se fixaient dans les lieux qui captaient leurs goûts.

A deux kilomètres au-dessous d'Auxon, hameau de Saint-Brancher, eut lieu, en 1863, une découverte bien plus intéressante ; à cent pas en deçà du ru de la Prairie, au bord du chemin, à gauche en descendant du hameau,

(1) La légende est : *Cæsar Aug. fr. Domitianus Cos.* Au revers, on voit un génie entre ces deux initiales S. C.

on trouva les fondations d'un corps de bâtiment long de quarante à cinquante mètres sur sept environ de profondeur. La Société d'Etudes d'Avallon acheta la permission d'y faire des fouilles ; d'abord on mit en évidence un long mur de fondation qui s'élevait déjà au-dessus du sol, on distingua parmi les pièces que renfermait l'édifice, une salle de bains de quatre à cinq mètres carrés, tout le carrelage était une mosaïque, formée de petites pierres blanches, noires et rouges ; elles étaient incrustées dans une couche de ciment blanc de douze centimètres d'épaisseur, et formaient des losanges longues de trente-trois centimètres s'adaptant, en ligne, les unes dans les autres ; la largeur des bandes avait quatre centimètres et étaient noires incrustées dans un fond rouge et blanc ; d'autres qui entouraient la salle étaient rouges et noires, sur une largeur de huit centimètres : toute la surface avait une pente légère, convergeant vers le centre, où se trouvait un bassin carré de soixante-six centimètres sur chaque face, et d'une profondeur qu'on ne peut préciser ; c'était peut-être une fontaine, car le sol est aquatique. Autour de cette pièce, se trouvaient encore des lignes de pierrettes rouges et de carreaux de même couleur, en terre cuite, ciselés en zig-zag pour faire écouler l'eau.

A côté de cette pièce, il s'en trouvait une autre, distinguée par des dessins différents ; c'étaient de grands carreaux formés par des ronds de petites pierres noires, puis de rouges, ensuite de blanches, de noires!.. chacune de ces bandes avait huit centimètres de largeur, ces pierres, à l'intersection des couleurs, étaient sciées et lissées avec un grand soin, ce qui donnait aux dessins beaucoup de régularité. La Société d'Etudes se proposa

d'abord de transporter une partie de ces mosaïques à Avallon, pour en paver une chapelle de Saint-Lazare, mais elle en a été empêchée par les frais qu'aurait entraînés leur transport et leur restauration. Nous regrettons qu'elle n'en ait pas déposé un échantillon dans son Musée. Les pierrettes, aussi dures que le marbre, étaient polies ; les filets de ciment blanc qu'on distinguait entre elles ajoutaient à la grâce de la marqueterie.

A deux cents pas, au sud, il existe un bois de plusieurs hectares, et, en face de l'édifice, une belle prairie traversée par un ruisseau ; cet emplacement paraît avoir été choisi à cause de l'eau qui s'y trouve en abondance.

On n'a rencontré aucun indice de la date de cette construction, mais seulement la page lugubre de sa dévastation ; les champs voisins sont fermés de murs dont les pierres, posées à sec, en proviennent, comme le prouve leur identité avec celles des fondations de l'édifice ; le sol est couvert de fragments de tuiles à rebords, de briques rouges très-épaisses et de carreaux d'une exécution variée.

Ces travaux d'art, qui avaient coûté tant de sacrifices à leurs maîtres, sont aujourd'hui brisés et jetés avec indifférence au milieu des chemins pour être foulés sous les pieds du bétail, et remplacés par des champs de blé et d'avoine ; ainsi passe la gloire du monde.

Saint-Brancher renferme bien d'autres vestiges d'antiquité ; ainsi au-dessous du chemin qui conduit de la route d'Avallon à Saint-Aubin, se trouve le *Champ-du-Feu*, plein de décombres et surtout de tuiles romaines. A l'entrée du bois, entre Saint-Brancher et Saint-Aubin, on voit *Avie* avec ses restes de construction anciennes.

Parlons de *Chambrotte*, ce château féerique, encore plein de souvenirs merveilleux. C'était, selon la tradition, un manoir, situé à un kilomètre au-delà du moulin de Pontrioux, dans la direction de Cussy, au-dessous d'un bois ; il exista longtemps à l'état de démantèlement, il s'y trouvait encore des chambrettes, d'où est venu son nom. Les oiseaux de proie, les bêtes fauvés s'y retiraient la nuit et faisaient retentir la forêt de leurs cris perçants. Aujourd'hui il n'y reste plus que l'emplacement : On vient d'enlever des fondations, dont les pierres ont été transportées à Villiers-Nonain ; les décombres ont été entassés dans des conduits d'un mètre de profondeur sur un et demi de largeur, et recouverts de terre végétale pour la culture. On a trouvé de grands carreaux de terre cuite, à six pans, et une figure en bas-relief, des cendres...

On assure qu'il y a, dans un endroit que l'on montre, un souterrain avec des peintures murales. Le propriétaire voulut y faire des fouilles, mais sa mère en mourant le lui défendit expressément, parce que, disait-elle, c'était le repaire de mauvais génies et qu'il pourrait en résulter quelque malheur pour lui.

On fait remonter le bruit et les apparitions au dernier habitant du château, homme très-méchant qui avait répandu, de tous côtés, la terreur ; lorsqu'il fut mort, sa demeure abandonnée servit à tenir le sabat. Les habitants de la contrée sont tellement pénétrés de ces idées sinistres, qu'ils ne passent pas dans cet endroit sans se persuader qu'ils voient ou qu'ils entendent quelque chose d'extraordinaire (1). Nous avons aussi, avec

(1) Ainsi, on y a entendu, dans les airs, un bruit de charriots et

M. Baudiau, curé de Dun, exploré cet emplacement sans qu'aucun des mauvais génies du lieu soit venu troubler notre excursion.

En 1698, le cimetière de Saint-Brancher était encore sans clôture ; l'archidiacre d'Autun l'interdit pour obliger les habitants à lui en donner une ; deux hommes de Villiers-Nonain étant morts, sur ces entrefaites, furent inhumés à Cussy ; enfin, pour obéir aux injonctions de l'archidiacre, on réduisit son étendue et on l'entoura d'un mur, haut d'un mètre, que l'on couvrit de dalles.

Trois hameaux dépendent du chef-lieu, qu'ils surpassent en population : ce sont Saint-Aubin, Auxon et Villiers-Nonain.

Le premier, de trente-trois feux, situé au sud de Saint-Brancher, tire son nom d'une chapelle dédiée à saint Aubin, évêque d'Angers, qui y était en grande vénération. L'archidiacre d'Autun dit, dans le procès-verbal de sa visite, en 1698, qu'elle était interdite depuis longtemps. Pendant le dix septième siècle, époque d'esprit

d'armées s'entrechoquant. On cite surtout deux petits chiens, allant et venant par le même chemin, et aboyant continuellement : sont-ils arrivés dans le bois, le bruit qu'ils font est tel. qu'on dirait qu'ils en abattent tous les arbres. Une femme de Villiers-Nonain, gardant du bétail en cet endroit, vit venir à elle un homme d'une haute taille et à la mise distinguée. Sans lui adresser une seule parole, il reprend le chemin du bois et disparaît à ses yeux. Aussitôt elle revient au village semer la terreur. Sept jeunes gens, qui revenaient de Cussy, en traversant Chambrotte, entendirent à leurs pieds, un bruit violent qui alla finir dans la forêt, puis, c'était la voix d'un homme qui poussait des cris. L'un d'eux, qui avait fait de fortes libations, s'étant permis de lui répondre, fut saisi d'effroi et dégrisé tout à coup. Ces histoires de revenants intéressent nos villageois.

philosophique, aucun des seigneurs de Saint-Aubin ne voulut y porter une main réparatrice ; plus tard, on y fit quelques travaux de restauration, car avant 89 et même après, on y disait la messe le jour de la fête et pendant l'année ; l'honoraire des Évangiles appartenait au curé, mais le fermier ramassait soigneusement les offrandes déposées sur l'autel.

La négligence qu'on avait mise à réparer cette chapelle, avait laissé détériorer la charpente, c'est pourquoi, durant la nuit du dimanche au lundi 9 janvier 1809, elle fut brisée par un ouragan terrible ; en s'affaisant, elle entama les murs. Le curé Chaussard emporta aussitôt la statue en bois de saint Aubin, ainsi que deux chandeliers et une croix en cuivre, qu'il déposa dans l'église. Les autorités locales, comme les habitants de ce hameau, encore sous l'impression des événements révolutionnaires, ne s'occupèrent pas de la réparer ; bien plus on vola successivement les matériaux tombés par terre. Les de Frêne de Montjalin, descendants des seigneurs de Saint-Aubin, au lieu de se faire honneur de relever ce petit édifice sacré, eurent l'indélicatesse de venir réclamer leur part de ses dépouilles ; ils enlevèrent la cloche, disant qu'elle venait de leurs ancêtres. Le curé, en quittant la paroisse, emporta la statue du *bon saint Aubin*, car c'est ainsi qu'on l'appelait ; il était dans les convenances qu'elle restât dans l'église de la paroisse, en témoignage de la vénération dont elle avait été entourée.

En 1812, on allait toujours prier devant l'autel mis à découvert et sur lequel on laissait son offrande ; les murs, épais de quatre-vingts centimètres, sont aujourd'hui à fleur de terre. On voit que l'édifice avait une longueur de dix mètres sur cinq de largeur ; avec un petit clocher

à l'entrée ; les habitants se proposent de le reconstruire (1).

Cette chapelle, bâtie sur une grande place communale (2), près d'un petit étang qu'elle domine par son élévation, fut, jusqu'en 1830, le but d'un pèlerinage célèbre dans toute la contrée, car on invoque particulièrement saint Aubin pour les coliques des enfants. On trempe dans sa fontaine, située sous le chevet de la chapelle, au bord du chemin, des chemises dont on les revêt ; ses eaux jusqu'ici respectées tombent dans l'oubli, les vandales qui enlevèrent les pierres de l'édifice sacré se laissèrent aussi tenter par le beau granit dont la fontaine était construite et recouverte, il n'y reste plus qu'un creux, encore est-il encombré de pierres.

L'Église aime et respecte ces pieux usages de la foi quand ils sont exempts de superstition ; la croyance populaire a besoin de symboles sensibles, car il est difficile à l'homme livré aux durs travaux des champs, de s'élever, par l'esprit, aux mystères sublimes de la religion ; à défaut de pratique, il est porté à errer dans la foi.

La fête de Saint-Aubin, qui se célèbre le premier dimanche de mars, et qui a dégénéré en apport, est toujours célèbre par le grand nombre de jeunes gens qui s'y rendent pour s'y louer, en qualité de domestiques ; les propriétaires du bon pays y viennent de dix lieues pour s'en procurer. Depuis que la chapelle est tombée, les autorités locales ont transporté la réunion au chef-lieu.

(1) Pour leur venir en aide nous avons offert une souscription de trois cents francs.

(2) Avant et après 89, quatre particuliers y ont construit, sans opposition, maisons, granges, étables, et y ont ajouté des jardins.

Le Jeudi-Saint, 30 mars 1809, deux mois et demi après l'accident arrivé à Saint-Aubin, l'imprudence du marguillier mit le feu au reposoir du Saint-Sacrement élevé dans la chapelle de la Vierge ; dix-huit nappes d'autel, deux draps, ainsi que les rubans et les bouquets étalés sur l'autel et le rétable, devinrent en quelques instants la proie des flammes.

Sous le régime féodal, la terre de Saint-Aubin mouvait en fief du comté d'Avallon ; le seigneur avait droit de haute et basse justice, celui d'installer un juge prévôt, un greffier et un sergent (1). Guillaume, l'un deux, chevalier, vivait en 1340, et possédait, en outre, les terres de Chalaut, de Dun, de Domecy-sur-Cure ; son fils, chambellan du duc de Bourgogne, plus riche que son père, avait ajouté à sa fortune patrimoniale le Meix, Montmardelin et Ouches ; Hugues, son autre fils, était seigneur de Saint-Moré en 1384 ; ce qui signalait encore l'importance de la terre, c'est qu'elle avait sa mesure particulière ; Hugues de Fontenay, archidiacre et chanoine de l'église d'Autun, seigneur de Saint-Aubin, Durot, Chassigny, la Verdière, Lautreville et Villiers, affranchit en 1534 les habitants de toutes ces terres, leur accorda différents droits ; en retour, ils reconnurent lui devoir une poule de coutume par feu à la Saint-Martin d'hiver, deux boisseaux d'avoine pour le droit d'usage et pacage dans ses bois, et enfin, une gerbe de messerie (2).

Le moulin de la Verdière avait sa justice à Saint-Aubin et devait, chaque année, un denier de cens ; le meunier

(1) *Le Morvan*, de l'abbé Baudiau

(2) Boileau, *Mém.*

était, en outre, obligé de moudre *sans mouturer*, tout le blé nécessaire pour la maison seigneuriale et de s'acquitter immédiatement de cette charge, sans qu'aucun autre pût passer avant elle (1).

Trente-un ans plus tard, reprise de fief pour cette même terre et celle de Durot; Charles de Chalon, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, acquit, avec Anne de Certaines, son épouse, en 1675, de François de Créqui, pair de France, gouverneur du Dauphiné, la terre de Saint-Aubin; il était aussi seigneur de Beauvilliers et du château de Sully, où il faisait sa résidence. Il avait épousé, en secondes noces, de Versizy, qui vivait encore en 1703.

René de Fresne, par son mariage avec Reine de Chalon, hérita des terres de Saint-Aubin et de Sully; il eut en 1697, un fils nommé aussi René, mort en bas-âge (2). Césaire de Fresne, chevalier, fils de René, ajoutait, en 1719, à son titre de famille, ceux de Sully et de Saint-Aubin; vingt ans après, il se disait, en outre, seigneur de Beauvilliers, de Montjalin et baron de Villiers-en-Morvan (3). Ces terres venaient de Thomas-André-Marie Davigneau, président et lieutenant général du bailli d'Auxerre, qu'il avait achetées pour la somme de cent vingt-trois mille six cent soixante et onze livres (4).

Une ferme très-étendue, reste de l'ancienne seigneurie de Saint-Aubin, fut achetée en 1835 par deux particuliers, dont l'un vendit sa part en détail. On ne voit plus

(1) Boileau, p. 129.

(2) Registres de catholicité de S. Br.

(3) Village situé dans le canton de Liernais.

(4) Archiv. de Dijon.

de traces de l'ancien château, les derniers seigneurs habitaient celui de Sully, bâti à trois kilomètres au nord, et séparé de Saint-Aubin par une vallée, au fond de laquelle coule la rivière de Trinquelin.

Cette maison-forte, une des plus remarquables de la contrée, s'appelait *Soelly*, *Seuly* et vulgairement *Soilly* ou *Sully-Montchanin*. Elle était assise sur une montagne contournée par le Trinquelin, elle consistait dans un long corps de bâtiment, d'une grande élévation, flanqué aux angles de quatre grosses tours avec meurtrières, et s'étendant de l'est à l'ouest; une vaste cour au nord, bordée de constructions et entourée, avec le château, de deux fossés toujours pleins d'eau, avec une tour détachée servant de colombier, complétait ces fortifications et en rendait, en temps de guerre, l'accès très-difficile.

Ce somptueux et superbe édifice fut vendu avec ses dépendances en 93; deux particuliers achetèrent la ferme soixante-deux mille francs, un autre eut les bois, et un troisième, le château. Enfin la révolution de 1830, qui emporta la dynastie régnante, sonna sa dernière heure; le marteau démolisseur sapa ses fortes murailles, les matériaux furent emmenés de tous côtés, la chapelle, enclavée dans les bâtiments, tomba comme le reste, les décombres servirent à remplir les fossés; bientôt on vit le soc de la charrue sillonner cet emplacement, qui offrit une nouvelle image des vicissitudes humaines.

La famille de Fresne, dont la descendance est à Montjalin, a vu clore dans la personne de mademoiselle de Sully, décédée en 1858, et née dans ce château, dont elle portait le nom, la série des anciens seigneurs.

Sully était un fief, en toute justice, mouvant de la baronnie de Villarnoult. Il se partageait ainsi : par Sully on

entendait la chapelle, le château, la maison du fermier et le moulin appelé encore *le moulin de Soilly*, faisant partie de la paroisse de Saint-Brancher ; le village qui en dépend, séparé seulement par le chemin, était de Beauvilliers et s'appelait *Montchanin*, c'est pourquoi, réunissant les deux noms, on dit *Sully-Montchanin*. Trois seigneurs haut justiciers y exercèrent leurs pouvoirs jusqu'en 1789. Le roi sur trois maisons, le seigneur de Villarnoult sur trois autres, et celui de Sully sur le reste ; la totalité de la population, alors de douze feux, s'élève aujourd'hui à vingt-sept ; la justice se rendait au pied de la croix du hameau.

Le fermier du château ayant eu à se plaindre de la rigueur avec laquelle le seigneur de Beauvilliers prélevait la dîme de ses agneaux, démolit sa maison et la reporta quelques mètres plus loin, sur le territoire de Saint-Brancher ; singulier moyen de terminer le différend.

Le fondation de la chapelle est attribuée aux seigneurs de la localité ; lorsque l'archidiacre d'Autun la visita en 1698, il trouva le tableau du rétable et les draperies du devant de l'autel déchirés ; la coupe du calice et celle du ciboire n'étaient pas dorées. Jusqu'à la fin du seizième siècle, les seigneurs se faisaient gloire de posséder dans leurs châteaux des chapelles pour y entendre la messe, mais, bientôt dominés par l'esprit d'irréligion, ils les laissèrent dans l'abandon ; c'est ce que nous avons remarqué en parlant de celle de Saint-Aubin.

Le même visiteur trouva l'église de Saint-Brancher en mauvais état, c'est pourquoi il autorisa le curé à percevoir une livre sur chaque grand enterrement, dix sous sur les petits, et à suppléer au reste pour son entretien.

Avant l'édit de 1776, qui défend formellement d'enterrer dans les églises, presque tous les fidèles, moyennant une rétribution en faveur de la fabrique, s'y faisaient inhumer. Le chœur était réservé pour les prêtres et les notables ; les corps, déposés sans cercueils dans une terre sèche, se consumaient en peu de temps ; le sol, continuellement remué, ne permettait pas d'y établir ces bancs qui forment aujourd'hui le principal revenu des fabriques. On entendait la messe debout ou à genou, comme on fait encore à Rome.

Jean de Chalon, lieutenant-colonel, était, en 1648, seigneur de Saint-Aubin et de Sully (1), dont le château sera désormais la résidence des seigneurs de la contrée ; celui de Saint-Aubin a disparu. Césaire de Fresne, chevalier, qui en était seigneur, et Marguerite de Damas de Cormailon, son épouse, vivaient en 1742. Un de leurs enfants fut baptisé, cette même année, à Saint-Brancher, et nommé Charles-Césaire-Auguste.

Le chevalier de Fresne acheta, en 1751, de Thomas Davigneau, lieutenant général du bailli d'Auxerre, la seigneurie de Ruères, revêtue du titre de baronnie, où il alla demeurer, et où il mourut le 24 mars 1761, à l'âge de dix-neuf ans, *après une longue et fâcheuse maladie*. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Brancher, où reposaient ses ancêtres ; deux mois après, Césaire, son père, mourut aussi à Ruères, muni, comme son fils, des Sacrements de l'Église, et fut enterré près de lui avec une grande pompe. Racquin, curé du lieu, se chargea de ces cérémonies, assisté, dans la première, de Bethemon, curé de Maguy, de Bizouaire, curé de Sainte-Magnance, de

(1) Registres de catholicité.

Barbe, curé de Saint-Andeux, et de Bizouard, vicaire de Saint-Léger. Dans la seconde, de Grognot, curé de Bussiè-res, de Pannetrat, curé de Saint-Andeux, de Charles, cha-noine de Thil-en-Auxois, et en présence de l'aristocratie du voisinage (1).

Une industrie particulière au hameau de Saint-Aubin, est la fabrication des hottes avec le houx et l'écorce de coudrier; les habitants en approvisionnent les marchés d'Avallon; la sévérité des lois, relativement à l'enlève-ment du coudrier, entrave aujourd'hui ce genre de com-merce.

Auxon, qu'on prononce *Auson*, *Ausson*, et qu'on écrivait ainsi autrefois, réunit trente-quatre feux; il est situé dans un vallon fertile, au sud de la route de Quarré à Avallon, sur laquelle on a bâti récemment deux maisons; un ter-rier de 1486 dit que le roi y possède deux meix dont les *tenemenciers* payent neuf gros pour droit de bourgeoisie, et un troisième appelé *les Boisseaux* (2).

Le hameau d'Auxon a été plus tard un fief de la baron-nie de Villarnoult; c'est à l'extrémité, au sud, qu'on a découvert ces beaux restes d'une villa dont nous avons parlé plus haut.

La troisième dépendance de Saint-Brancher, la plus étendue et la plus populeuse, est Villiers-Nonain, appelé vulgairement *Velé* et autrefois *Velé-Nonnain*, *Villiers-les-Nonnains* (3); elle renferme soixante et dix feux, éche-lonnés sur les deux côtés de la route de Quarré à Cussy; son surnom vient des moines de Régny, possesseurs, dans

(1) Registres de catholicité.

(2) Boileau.

(3) Boileau, p. 110.

cette contrée, de fonds de terre, dont l'origine remonte au testament de Guy Besors, seigneur de Villarnoult, de l'an 1237. Les bâtiments d'exploitation portant le nom de Meix, et dont on montrait encore les restes le siècle dernier, étaient à l'ouest.

Les chanoines d'Avallon, ou, pour nous servir des expressions du temps, *les Vénérables du Chapitre d'Avallon*, jouirent, jusqu'en 1790, de la tierce de toutes les céréales, mais ils n'avaient rien sur le chanvre, les pois, les fèves, les lentilles et la navette (1).

En 1550, Achille d'Anssienville, chevalier, vicomte des Bordes, seigneur de Maraut, Magny, Etrée, Vaupitre, Villiers-Nonain, Villeneuve-les-Prêles et leurs dépendances, comprit que le temps avait modifié les servitudes et les banalités, c'est pourquoi, dans un terrier remarquable de l'an 1609, il n'abroge pas les charges onéreuses, mais il les change en d'autres redevances plus à la hauteur du siècle.

Les principaux habitants de toutes ces terres s'étant réunis, reconnurent qu'il avait toute justice; qu'il pouvait élever un signe patibulaire à trois piliers; qu'il en avait un au Champ-des-Fourches et un autre au Champ-Berlin, sur le finage de Villeneuve, proche la justice de Villarnoult; il donna des lettres d'affranchissement aux habitants de Maraut et de Villeneuve, et fixa les redevances auxquelles ils seraient tenus, pour chaque concession: ainsi ils devaient, tous les ans, un boisseau d'avoine pour le droit de posséder un four, une poule pour avoir une demeure à Maraut, une demi-livre de cire pour abreuver leur bétail dans ses étangs, un oison pour

(1) Boileau.

champoyer, c'est-à-dire, faire pâturer le bétail dans les bois de Maraut ; cinq deniers pour pêcher dans le Cousin et les ruisseaux ; ils devaient, en outre, chacun trois jours de corvée pour labourer, faucher et moissonner (1).

En 1720, ces biens étaient passés à Jacques de Ganay, chevalier d'honneur de la chambre des comptes de Bourgogne, demeurant à Maraut. Les habitants de Villiers-Nonain devaient porter tous les ans, dans son château, un bichet de froment, mesure d'Avallon, deux boisseaux d'avoine, afin de cuire où bon leur semblerait, dix deniers pour la permission qu'ils ont de prendre du bois, de mener champoyer leurs bêtes, tant grosses que menues, aux bois des Rivières et des Cohées ; ils devaient encore, chaque année, un oison pour le pacage, une poule par chaque feu qu'ils tenaient à Villiers-Nonain, et cinq sous d'affranchissement (2).

On remarque, dans le contrat, cette clause singulière pour obliger les habitants à la reconnaissance toutes les fois qu'ils feraient une acquisition quelconque : ils devaient, sous peine de soixante-cinq sous d'amende, se présenter, dans les quarante-cinq jours, au greffe de la seigneurie, pour faire des remerciements de ce qu'ils pouvaient posséder des biens fonds (3).

La commune de Saint-Brancher n'est pas en arrière pour la création des routes ; l'une, partant du chef-lieu, et déjà terminée, traverse celles de Cussy et d'Avallon, et se met en communication avec le hameau d'Auxon ; une autre, en voie d'exécution, se dirige sur

(1) Boileau, p. 100 et suiv.

(2) Boileau, p. 100.

(3) Ibid.

Saint-Aubin. Dans quelques années, les trois hameaux de la paroisse auront, pour se rendre à l'église et dans les villes voisines, des voies ferrées d'un avantage inappréciable.

Le curé Antoine Racquin, qui a occupé longtemps la paroisse de Saint-Brancher, a écrit, à la fin de chaque année, sur les registres de catholicité, des notes historiques qui ne sont pas sans intérêt; nous en citerons quelques-unes en forme de chronique, omettant celles qui ont rapport aux événements du temps et qu'on trouve dans l'histoire : ces particularités relatives à saint-Brancher, intéressent toute la contrée.

En 1613, mortalité sur les porcs : c'est à peine s'il en reste quelques-uns dans les toits.

Le seigle vaut, au commencement de cette année, mesure d'Avallon, vingt sous le boisseau et quarante à la fin; l'avoine, mesure de Rouvray (1), est à vingt-cinq sous, mais, en 1715, le seigle ne vaut plus que dix sous le boisseau, et l'avoine sept; l'année suivante, le seigle a baissé de deux sous, et l'avoine d'un seulement.

En 1731, dérangement extraordinaire dans les saisons, l'hiver est rigoureux, la neige commence le 18 novembre de l'année précédente, s'étend partout à quatre-vingt-trois centimètres de hauteur, et, en certains endroits amoncelée par les vents à trois mètres; les communications sont interceptées; elle dure jusqu'en avril; alors commencent des chaleurs excessives, les rivières et les fontaines se tarissent, c'est à peine, durant sept mois, si quelques orages donnent des pluies de peu de durée; les herbes, les orges, les avoines, les chenevières péris-

(1) La mesure de Rouvray pesait treize kilog.

sent entièrement ; le foin se vend quarante livres le cent, somme considérable pour ce temps-là ; le froment valut quarante-cinq sous, le seigle trente-quatre, et l'avoine vingt ; on fit des prières publiques, des processions...

Trois ans après, le seigle est à quarante-cinq sous et l'avoine à sept.

En 1739, le 28 décembre, Charles Dejoux, né à Auxon, et élève du curé Racquin, dit à Saint-Brancher sa première messe, assisté de Jean-Raphaël de Pampelune de Livry, curé de Quarré, de Bernard, curé de Marigny, de François Millot, curé de Saint-Agnan, de Montenot, curé de Chastellux, de Henri Gendrot, vicaire de Quarré, et en présence de sa famille et d'un bon nombre de ses compatriotes.

L'année 1747 fut la plus triste et la plus affligeante qu'on eût vue depuis longtemps ; la mort étendit son voile funèbre sur les hommes et principalement sur le bétail ; déjà elle avait décimé plusieurs contrées : Ainsi au hameau de Villiers-Nonain, sur six cents têtes de gros bétail, il n'en resta que quarante, parmi lesquels on ne comptait que quatre vaches ; la perte fut estimée au-delà de trente mille livres. Saint-Brancher ne conserva que six vaches ; à Saint-Aubin et Auxon un peu plus. Beaucoup d'étables demeurèrent entièrement vides ; qu'on ajoute à ce fléau la cherté des grains ; le seigle se vendit trente et trente-cinq sous, mesure d'Avallon, l'avoine ne valut que dix à douze sous, mesure de Rouvray, le vin, récolté en petite quantité, fut très-cher et fort mauvais.

En 1751, le printemps fut extrêmement humide, il y eut beaucoup d'herbe dans les blés ; la récolte fut si mé-

diocre que les dîmes du curé n'avaient jamais été vendues aussi bas prix ; le seigle valait trente sous le boisseau, et l'avoine quinze.

HENRY,

Curé-Doyen de Quarré.
